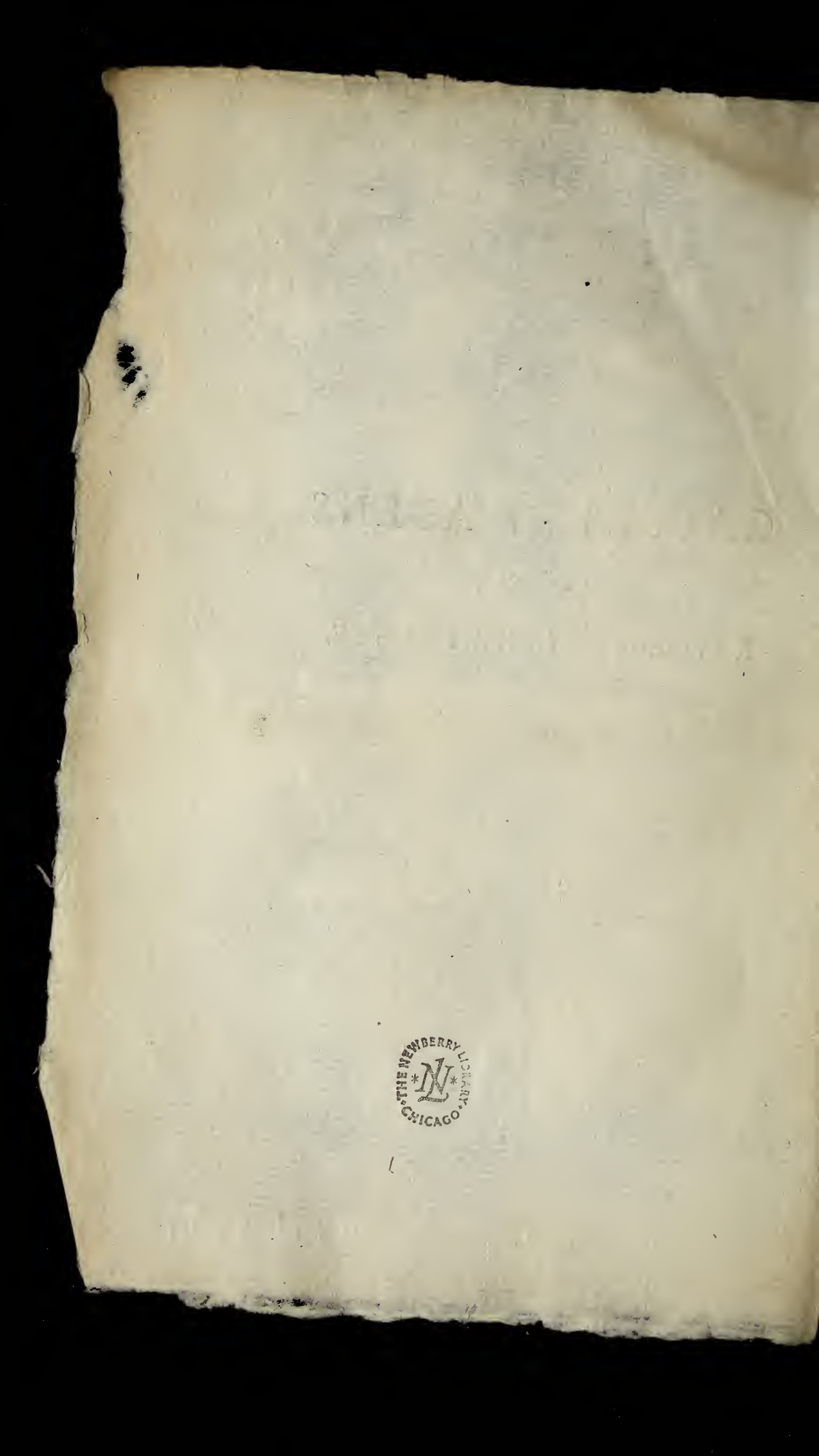
1789

CAUSES ET AGENS

DES

RÉVOLUTIONS DE FRANCE.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

CAUSES ET AGENS
DES
RÉVOLUTIONS DE FRANCE.

DEPUIS plus d'un ſiécle il s'eſt formé en France une ligue de conjurés contre les rois. Les proteſtans, aigris par le mécontentement, & enhardis par les principes anti-monarchiques de leur doctrine, en furent les premiers fondateurs; auſſi n'a-t-on connu de régicides en France, que depuis l'établiſſement de cette ſecte.

Réunis, délibérant & combattant ſous l'étendard de la révolte, & ſe flattant déjà d'avance d'un triomphe aſſuré, ils publierent le plan de la république françoiſe; elle devoit être diviſée en neuf cercles, & chaque cercle en neuf diſtricts; cette diviſion a ſervi de modele à la diviſion actuelle en métropoles & en départemens : la différence ne vient que de l'aggrandiſſement du royaume, poſtérieur au plan des calviniſtes.

Tous les mécontens de la cour ne tarderent pas à groſſir cette ligue; mais dans la ſuite elle s'accrut prodigieuſement par la réunion des janſéniſtes, des déiſtes & des athées, & ces nouveaux alliés etoient autant ennemis de la religion romaine, que de la puiſſance des rois. Diderot diſoit hautement que les peuples ne ſeroient

heureux, que lorſqu'on auroit étranglé le dernier des rois avec les boyaux du dernier des prêtres. Ce propos, tenu au café Procope, eſt atteſté par M. Mercier.

En faiſant des progrès, cette ligue a acquis une exiſtence ſtable, & s'eſt donné la forme d'un corps régulier : elle s'eſt diviſée en grandes ſections, ſous le nom de loges, & ſubdiviſée en une infinité de petites ſections; de maniere qu'elle s'eſt aſſurée une correſpondance univerſelle dans toute l'Europe, parce qu'elle a des aſſociés dans la plupart des villes. L'empereur Joſeph II a enfin reconnu cette ſecte; il en a proſcrit les loges établies dans ſes états, & il eſt mort peu de tems après.

Cette ſecte profeſſe une doctrine qui lui eſt tellement propre & particuliere, qu'on peut l'appeller l'eſprit de corps & le ſecret de parti; mais elle n'eſt pas révélée indiſtinctement à tous les membres, & jamais aux indiſcrets, ni à ceux qui ont un intérêt réel ou perſonnel à la combattre; on la laiſſe ignorer, au moins en partie, à un ſouverain, à ſes miniſtres & à ſes agens fideles, & ils ne ſont admis que pour illuſtrer le corps & éloigner les ſoupçons.

Cette doctrine n'eſt révélée entiérement qu'à ceux qui réuniſſent toutes les qualités qui forment un caractere analogue à l'eſprit de la ligue; mais après s'en être aſſuré par de longues épreuves, encore faut-il que leur conſtance & leur fidélité ſoient garanties par un très-grand intérêt dans l'exécution de cette doctrine.

Les maximes fondamentales de cette doctrine, sont celles-ci :

1°. *Tous les hommes étant égaux, aucun d'eux ne peut être le supérieur des autres, ni leur commander. —Tous les peuples de l'univers ne peuvent appartenir à une poignée d'hommes, qui sont les souverains; mais ces souverains doivent plutôt appartenir à la multitude, & elle peut disposer de leur sort : les peuples donnent la souveraineté comme ils veulent, & la reprennent quand ils veulent.*— C'est un principe de foi, de morale & de politique de Calvin.

2°. *Toute religion prétendue révélée, & présentée comme l'ouvrage de Dieu, est une absurdité. Toute puissance, se disant spirituelle pour exercer un empire plus imposant, est un abus & un attentat.— Il n'appartient qu'aux peuples d'adopter les mœurs qui leur conviennent, & de les régler par des loix qu'ils auront dictées eux-mêmes.*

3°. Un serment solemnel oblige tous les initiés à soutenir & à propager cette doctrine, jusqu'à sa pleine & entiere exécution, jusqu'au renversement de tous les trônes, & à l'anéantissement sur-tout de la religion romaine.

Une seconde partie du serment oblige à poursuivre rigoureusement la vengeance de toutes les offenses, qu'auroient essuyées les membres de la ligue; aussi Louis XVI est-il inscrit sur le registre des coupables, pour avoir offensé le duc d'Orléans, grand-maître, Necker & la Fayette, membres distingués de la ligue; Monsieur, frere

du roi, est également inscrit & menacé pour avoir offensé un président d'une loge. Après le départ du roi, tous les clubs, qui sont les organes de la ligue, ont voté pour la déchéance du trône & pour la république, & plusieurs ajoutoient qu'il falloit traduire en justice le ci-devant roi, comme criminel de lese-nation.

La devise de la ligue est celle-ci : *Ennemis du culte & des rois.* Elle est gravée sur l'un des cachets du baron de Menou.

Le chevalier Folard a parfaitement connu cette secte, sa doctrine & ses projets. En 1729, il déclare qu'il se trame en Europe une révolution, dont *les ressorts sont si déliés, qu'ils sont imperceptibles :* il avoue *que la politique en est admirable ;* il prétend cependant *que les puissances de l'Europe ont de bien mauvaises lorgnettes, pour ne pas appercevoir l'orage qui les menace. Il regrette bien,* dit-il, *de n'être pas né trente ans plus tard.* Aussi, depuis 1758, il n'est pas de moyens que l'on n'ait essayés, sur-tout en France, pour sapper tout-à-la-fois & le trône & l'autel. Dès cette époque, à la faveur de l'insouciance des rois, plusieurs membres de la ligue, ou partisans de sa doctrine, s'étoient déja introduits dans le ministere & dans les conseils de plusieurs souverains, tandis que d'autres en étoient les protégés & les pensionnaires. Tous ces faits n'ont pu échapper qu'à des aveugles.

De tous les moyens qui peuvent servir à l'exécution de l'entreprise, il n'en est aucun que les conjurés regardent comme illégitime : la ca-

lomnie, l'outrage, le pillage, le feu, le fer, le poison, doivent servir également au triomphe de leur doctrine.

La conduite de l'exécution est confiée aux plus factieux & aux plus téméraires des conjurés : cette portion est connue sous le nom de *propagande* ; elle a un grand bureau central de correspondance & de direction pour toute l'Europe : il est actuellement établi à Paris, & connu sous la dénomination de *club des Jacobins*, *des amis de la constitution*, *des patriotes*, &c. &c. des députés l'ont formé, & ils y sont tout-à-fois & l'âme & le venin de la faction.

Ce grand bureau central entretient une correspondance perpétuelle avec des affiliés, non-seulement dans toute l'étendue de la France, mais même dans toute l'Europe ; un comité particulier est chargé de cette correspondance.

Tous ceux qui ne seroient même que soupçonnés d'opposer quelque résistance aux progrès de la doctrine de la secte, sont signalés comme ennemis de l'état, & comme coupables de haut crime. Deux comités sont chargés d'en faire la recherche & de les reconnoître, de les accuser & dénoncer, de les faire arrêter & emprisonner ; enfin le grand bureau & les trois comités ensemble sont chargés d'ordonner & de diriger les outrages, les pillages, les incendies & les assassinats.

COMITÉ DE CORRESPONDANCE.

Villars, préſident, rue-Neuve des-Petits-Peres, n°. 1.

Rochambeau, ſecrétaire, rue du Cherche-Midi.

Baron de Menou, député de Touraine.

Hom, rue de Savoie, n°. 12.

Duc d'Aiguillon, député d'Agen.

Bonnecarriere, rue Neuve des Petits-Peres, n°. 1.

Barnave, député du Dauphiné.

Laclos, Cour des Fontaines, au Palais-Royal.

Charles Lameth, député d'Artois.

Théodore Lameth, cul-de-ſac Notre-Dame-des-Champs.

Ledéan, député de Quimper.

Défunt Mirabeau, député d'Aix.

Brevet de Beaujour, député d'Angers.

Creuzé de la Touche, député de Chatellerault.

La Metherie, député de Mâcon.

Maſſieu, curé de Sergy, dép. de Senlis.

Alexandre de Beauharnais, député de Blois.

Barrere de Vieuzac, député de Bigorre.

L'abbé Duvernet, rue du Four Saint-Honoré, maiſon du notaire.

Gautier de Biauzat, député de Clermont en Auvergne.

Rouſſeau, rue de Bourbon Saint-Germain.

De Broglie, député de Colmar.

Pieyre, au Palais-Royal.

Verchére, député d'Autun.

Collot d'Herbois, rue du Mail, n°. 38.

Broſtaret, député de Nerac.

Dumas, député d'Orange.

Riccé, rue d'Agueſſeau, n°. 12.

Thainville, chef du bureau du Comité, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 99.

Le Comité ſe tient les mardi, jeudi & ſamedi, à ſix heures du ſoir.

COMITÉ DES RECHERCHES,

COMPOSÉ DE DÉPUTÉS.

Poulain de Corbion, député de Saint-Brieux.

Joubert, curé, député d'Angoulême.

Comte de Pardieu, député de Saint-Quentin.

Ledéan, député de Quimper.

Voidel, député de Saargue-mines.
Cochon de l'Apparent, dép. du Poitou.
Payen de Boisneuf, député de Touraine.
Verchere, député d'Autun.
Bruslart de Sillery, député de Reims.
Barbey, député d'Aval.
Rousselet, député de Provins, & le vicomte de Macaye député de Labour, ont donné leur démission, & en se retirant ils ont dénoncé des manœuvres criminelles du Comité.

COMITÉ DES RECHERCHES,

COMPOSÉ DE PARISIENS.

Lohier, rue de Tournon, n°. 25.
Durand, rue Meslée, n°. 68.
Callet, rue des Vieux Augustins, n°. 68
Le Vacher-Duplessis, rue du Temple, n°. 128.
Bidault, rue des Francs-Bourgeois Saint Marcel.
Ciserac, rue Neuve-Sainte-Geneviéve.

Lors du rassemblement des-états-généraux à Versailles, les besoins annuels de l'état nécessitoient une dépense annuelle d'environ 521 millions : depuis cette époque, jusqu'à ce jour, la dépense annuelle a été portée à neuf cent millions au moins ; la presque totalité de cet excédent a dû être employée.

1°. A établir des clubs dans tout le royaume, à y recruter des affiliés, à les renforcer de sociétés fraternelles de brigands, à fournir aux frais de leur administration de bureaux, de correspondances, de couriers, de députations, de ports de lettres, de paquets d'imprimerie, &c.

2°. En frais d'établissement de la nouvelle église ; en gratifications aux membres les plus factieux des clubs, aux députés de l'assemblée, aux administrateurs & électeurs des départemens, pour

diriger les opérations des uns, & acheter les suffrages des autres.

3°. A soulever les peuples & les troupes; à soudoyer 50 journalistes incendiaires, sanguinaires & régicides, & plus de 50 mille brigands, tant dans Paris, que dans les provinces; à récompenser leurs forfaits, & en acheter l'impunité.

4°. Enfin à expédier en pays étrangers, des séditieux chargés de sommes considérables, pour tenter le soulévement des troupes & des peuples contre leurs souverains. Un comité est chargé de l'administration de la caisse de la propagande; elle est alimentée des deniers de la nation, du pillage des églises & des monastères, des contributions de toutes les sectes & des conjurés, & même des usuriers, que l'on a attachés à la révolution, sous la condition expresse que leur agiotage seroit toléré & protégé.

COMITÉ DE TRESORERIE.

Bonne-Carrere, rue Neuve-des-Petits-Peres, n°. 1.
Mendouze, rue Galande, n°. 79.
Gautherot, rue de la Vrilliere, n°. 11.
Fevelat, rue des Fossés-Montmartre, n°. 7.
Millet, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 17.
Bertaud, rue de Bourgogne, n°. 5.
Roussille, rue du Hazard, n°. 12.
Hion, rue Saint-Honoré, n°. 238.
Saint-Victour, rue de Menars, n°. 9.
Le Fevre, graveur, aux Capucins-Saint-Honoré.
Gerdret, trésorier, rue des Bourdonnois.
Desfieux, trésorier suppléant, rue N.-D.-des-V. n°. 29.

Tous ceux qui postulent pour être aggrégés,

ou comme élèves, ou comme membres du grand bureau, font assujettis à un examen & à des épreuves; tous les couriers & députés expédiés vers ce club dominateur, font obligés d'exhiber les preuves de la légitimité de leurs titres & de leur mission. Un comité est chargé de l'examen des aspirans & de la vérification des pouvoirs. Il se tient les jeudis, à 4 heures du soir.

COMITÉ DE PRÉSENTATION ET VÉRIFICATION.

Baron de Menou, président, député de Touraine.
Villars, vice-président, rue Neuve-des-Petits-Peres, n°. 1.
Carra, secrétaire, rue de la Michodiere, n°. 7.
Retz, secrétaire, rue Saint-Honoré, n°. 238.
Duc de Chartres, au Palais-Royal.
Bonne-Carrere, rue Neuve-des-Petits-Peres, n°. 1.
Desfieux, rue Notre-Dame-des-Victoires, n°. 29.
Fevelat, rue des Fossés-Montmartre, n°. 7.
Rouffille, rue du Hazard, n°. 12.
Bourgain, rue de Seine, n°. 97.
Ginesle, rue de Grammont, n°. 9.
Chepy fils, rue Boucher, n°. 26.
Grivel, rue Saint-Jacques, n°. 25.
Constantini, cour du Dragon Saint-Germain.
Collet-d'Herbois, rue du Mail, n°. 38.
Legrand de Laleu, rue Hyacinthe, n°. 19.
Merard, rue Ste Anne, n°. 14.
Paradk, rue de Richelieu, n°. 62.
Fargier, rue Favart, n°. 2.
Delarbre, rue Montholon.
Dufourny, rue des Mathurins.
Sillery, député de Rennes.
Brosteret, député de Nérac.
Mendouze, rue Galande, n°. 79.
Polverel fils, rue de Vaugirard, n°. 81.
Semezies, rue Feydeau, n°. 2.
Lauzier, rue Croix-des-Petits-Champs, n°. 39.
Despreaux, rue du Sentier, n°. 20.
Gautherot, rue de la Vrilliere, n°. 11.
Le Fevre, aux Capucins Saint-Honoré.

La plûpart des membres de l'assemblée, qui se dit nationale, ont embrassé le système impie & régicide des conjurés. Tous les souverains de l'Europe & leurs tribunaux, l'histoire & la postérité doivent en réclamer la liste ; mais afin de fixer l'opinion que l'on doit avoir de chacun d'eux ; on les range en quatre classes. Les plus criminels sont désignés sous cette marque x. Ceux du second rang sous celle-ci 7. Ceux de la troisième classe sous l'étoile *. Les insoucians, les pusillanimes, les imbécilles n'ont aucune *marque*.

AGEN.

x Duc d'Aiguillon.
Marquis de Bourran.
* Baussion, médecin.
* D'Aubert, juge.
7 Renault, avocat.
François, cultiv.
Jerme, cultiv.
Millet de Belle-Isle, avocat.

AIX.

x D'André, conseiller.
x Bouche, avocat.
7 Andier-Massillon, juge.

ALENÇON.

* Belzais, proc. du roi.
x Goupil, anc. magistrat.
Colombel, négociant.
* Lebigot de Beauregard.

ALSACE.

Meyer, médecin.

AMIENS.

Prince de Poix.
Douchet, cultivateur.
* Le Roux, maire.
Laurendeau, avocat.
7 Langlier, cultiv.

AMONT.

7 Rousselot, curé.
7 Clerget, curé.
7 Longpré, chan.
7 Bureau de Pusy, officier du génie.
7 Baron de Raclet-Mercey, chev. d'Esclans.
De Raze, juge.
7 Jourdan, assesseur.
7 Cochart, avocat.
x Muguet de Nantou, juge.
Pernel, notaire.

ANGOULÊME.

x Joubert, curé.
Marchais, juge.
7 Pongeart, avocat.

ANJOU.

* Rangeart, curé.
7 Comte de Dieuzie.
Milscent, juge.
x Volney, propriétaire.
x De la Reveillere de l'Epeaux.
x Brevet de Beaujour, av du roi.
Riche, négociant.
7 Allard, médecin.
7 Desmasieres, conseiller.
Pilastre.
Lemaignan, juge.

ANNONAY.

Marquis de Satillieu.
7 Deboissy d'Anglas.

ARLES.

7 Pelissier, médecin.
x Durand de Maillanne, avocat.
Boulouvart, négoc.
7 Bonnemant, avocat.

ARMAGNAC & LECTOURE.

7 De la Terrade, juge.
7 La Claverie, avocat.

ARTOIS.

7 Béhin, curé.
x Michaut, curé.
x Briois de Beaumez, premier président.
x Charles de Lameth.
7 Le Sergent, négociant.
* Comte de Croix.
* Payen, cultivateur.
7 Brassart, avocat.
Vaillant, conseiller.
x Robespierre, avocat.
7 Petit, cultivateur.
7 Boucher, négociant.
7 Dubuisson d'Inchy, cult.

AUCH.

7 Perez, avocat.
* Sentelz, proc. du roi.

AUTUN.

x De Périgord, évêque.
* Repoux, avocat.
x Verchere, avocat.

AUVERGNE.

7 Dom Gerle, Chartreux.
7 Bourdon, curé.
* Debonnefoy, chanoine.
* De Brignon, curé.
x Marquis de la Fayette.
De Riberolles, négoc.
* Girat de Pouzolle.
7 Branche, avocat.
Vimal-Flouvat, négoc.
* Grenier, avocat.

AUXERRE.

* Paultre des Epinettes.
Marie de la Forge, cons.

AUXOIS.

7 Bouillotte, curé.

* Guiot de S. Florent, av.
7 Guiot, avocat.

AVAL.

Burnequez, curé.
x Royer, curé.
7 De Chateau-Regnaud.
7 Victe. de Toulongeon.
7 Vernier, avocat.
x Rabey, avocat.
Bidault, juge.
7 Cristin, avocat.

AVESNES.

Besse, curé.
Darches, m^e de forges.

BAILLEUIL.

Kytspoter, juge.
Herwin, conseiller.
* Bouchette, avocat.
* Delattre, m^e. des eaux et forêts.

BAR-LE-DUC

x Aubry, curé.
* Marquis, avocat.
Viard, lieut. de police.
7 Ulry, avocat du roi.
x Duquesnoy, avocat.
7 Bazoche, avocat.
7 Gossin, juge.
* Huot de Goncourt, av.

BAR-SUR-SEINE.

7 Bluget, curé.

7 Bouchotte, proc. du roi.
* Parisot, avocat.

BASSE-MARCHE.

Le Borle de Grand-Pré, curé.
* Lesterpt de Beauvais, avocat.
* Lesterpt, avocat.

BAZAS.

7 Lavenue, avocat.

BÉARN.

x Saurine, prêtre.
7 Julien, curé.
Mourot, avocat.
* Noussitou, avocat.
Pemartin, avocat.
Darnaudat, conseiller.

BEAUJOLOIS.

x Chasset, avocat.

BEAUVAIS.

x Comte de Crillon.
7 Milon, avocat.
* Oudaille, cultiv.

BÉFORT & HUNINGUE.

x Gobet, évêq. de Lydda.
7 Pfieger, proc. syndic.
x Lavie, cultiv.
Guittard, chev. de S. Louis.

BERRY.

Heurtant de la Merville.
Boeri, prés. à l'élection.
Poya de Lherbay, juge.
7 Legrand, avocat.
Auclerc des Cottes, méd.
* Baucheton, avocat.

BESANÇON.

* Demandré, curé.
x Lapoule, avocat.
* Martin, avocat.

BEZIERS.

7 Baron de Jessé.
x Gouttes, curé.

BIGORRE.

x Barrere de Vieuzac, cons.
Dupont, avocat.

BLOIS.

x Victe de Beauharnois.
Dephelines, cap. du Ger.
Druillon, juge.
7 Dinochau, avocat.
Delaforge, avocat.

BORDEAUX.

7 Fisson-Joubert, méd.
Deluze de l'Etang, not.
Boissonnot, notaire.
7 Nérac, négociant.
Valentin Bernard.
Deseze, médecin.

BOULONNOIS.

Lattreux, avocat.
Gros, avocat.

BOURBONNOIS.

* Aury, curé.
x Laurent, curé.
7 Comte de Tracy.
Regnard.
Michelon, proc. du roi.
Berthonnier, proc. du roi.
* Lomet, avocat.
Goyard, avocat.
7 Lucas, proc. du roi.
Vernin, juge.
Lebrun.

BOURG EN BRESSE.

7 Populus, avocat.
* Gautiers des Orcieres, av.

BRETAGNE.

x Expilly, curé.
Dom le Breton, bern.
Delaunay, prémontré.
Guino, curé.
* Lacoste, curé.
* Lancelot, curé.
x Latyl, oratorien.
7 Dom-Verguet, bénéd.
Gabriel, curé.
7 Baco de la Chapelle, *
procureur du roi.
7 Baudouin, avocat.
Billette.
* Blin, médecin.
7 Boullé, avocat.

7 Chaillon, avocat.
7 Corentin le Floc, labour.
x Coroller, proc. du roi.
x Cottin.
7 Coupard, avocat.
7 Couppé, sénéchal.
7 Delaville-le-Roux, négoc.
Deneuville, sénéchal.
7 Dusers, conseiller.
7 Fermont, procureur.
* Gagon du Chesnay, av.
Gerard, laboureur.
Mazurié de Pennanech.
7 Giraud Duplessis, avoc. du roi.
* Guinnebaud, négociant.
Jarry, cultivateur.
x Lanjuinais, avocat.
x Lechapelier, avocat.
x Ledéan.
7 Legendre, avocat.
* Legolias, avocat.
Leguen de Kerengal.
x Kervelegan, sénéchal.
Lelai de Grantugen.
* Lemoine de la Giraudai, avocat.
* Lucas de Bourgerel, av.
Moyot, négociant.
x Palasne de Champeau, sénéchal,
x Poulain de Corbion, maire.
7 Prudhomme-Kerangon.
7 Queru de la Coste.
Binot, principal.
Trebol, sénéchal.
* Varin, avocat.
7 Ledéist de Boetidou.

BUGEY ET VALROMEY.

Favre, curé.
Brillat Savarin, avocat.
* Lilliaz de Croze, avocat.

CAEN.

7 Baron de Wimpfen.
Poulain de Beauchesne.
* Flaust, juge.
Pain, conseiller.
7 Decussy, direct. des mon.

CALAIS.

7 Bucaille, curé.
7 Victe des Androuins.
7 Franconville, avocat.
7 Blanquart des Salines.

CAMBRESIS.

Bracq, curé.
7 Mortier, cultivateur.
7 Delambre, cultivateur.

CARCASSONNE.

Derochegude.
* Ramel Nogaret, avocat du roi.
Dupré, négociant.
7 Morin, avocat

CASTELMORON, D'ALBERT.

Nau de Belle-Isle, maire.

CASTRES.

* Pezous, avocat.
* Cavailhés, avocat.
Richard, conseiller.

CAUX.

CAUX.

Etude, curé.
* Bourdon, proc. du roi.
Simon, cultivateur.
* L'Asnon, cultivateur.
7 Fleurye, procureur du r.
7 Cherfils, proc. du roi.

CHALONS-SUR-MARNE.

* Baron de Cernon.
x Prieur, avocat.
Choisy, cultivateur.

CHALONS-SUR-SAONE.

7 Oudot, curé.
* Petiot, procureur du roi.
* Sancy, juge.

CHARLEVILLE.

7 Cochelet.

CHAROLLES.

* Pocheron, curé.
7 Marquis de la Coste.
7 Geofroi, avocat.
* Fricaud, avocat.

CHARTRES.

* Tallon, conseiller.
x Pethion de Ville-Neuve.
Bonnet, négociant.

CHATEAU-NEUF, EN THIMERAIS.

7 Comte de Castellanne.

Claye, cultivateur.
Perier, notaire.

CHATEAU-THIERRY.

Pinterel, juge.
Potel, cultivateur.
* Harmand, avocat.

CHATELLERAULT.

x Creuzé de la Touche, juge.

CHAUMONT, EN BASSIGNY.

* Aubert, curé
Monnel, curé.
* Gombert, cultivateur,
Mougeotte, proc. du roi.
Laloy, médecin.
* Janny, avocat.

CHAUMONT, EN VESEIN.

Bordeaux, proc. du roi.
7 Dailly, cons. d'état.

CLERMONT, EN AUVERGNE.

x Gautier de Biauzat, avoc.
* Huguet, maire.

CLERMONT, EN BEAUVOISIS.

x Duc de Liancourt.
7 Dauchy, cultivateur.
Meurime, cultivateur.

COLMAR ET SCHELESTAT.

x Prince de Broglie.

x Rewbell, avocat.
7 Kauffmann, prevôt.

COMMINGES ET NÉBOUZAN.

* Roger, juge.
Laviguerie, juge.

CONDOM.

7 Pelauque Berault, proc. du roi.
* Meyniel, avocat.

CORSE.

x Salicetti, avocat.
7 Colonna, capitaine.

COUTANCES.

x Becherel, curé.
* Lesacher, avocat.
* Vieillard, fils, avocat.
Besnard Duchesne, juge.
* Perrée Duhamel, négoc.
* Dumesnil Desplanques.
* Pouret Roquerie, procur. du roi.
Ango, juge.
Burdelot, maire.

CREPY EN VALOIS.

x Duc d'Orléans.
* Adam de Vordonne, juge.

DAUPHINÉ.

x De la Salcette, chan.
Marquis de Blacons.
Le Grand de Champrouet.
7 Delacourt d'Ambésieux.
x Barnave, protestant.
x Chabroud, avoc.
Blancard, cultiv.
Bignan, négociant.
Allard du Plantier.
7 Delley d'Agier, maire.
Berenger, proc. du roi.
Cheynet, maire.

DAX, S. SEVER-CAP, et BAYONNE.

Basquiat, juge.
La Marque, proc. du roi.

DIJON.

* Merceret, curé.
7 Volfius, avocat.
* Arnoult, avocat.
* Hernoux, négociant.
Ganteret, cultiv.

DOLE.

Guilloz, curé.
* Regnaud Depercy, proc. du roi.
* Grenot, avocat.

DOUAY et ORCHIES.

7 Marquis d'Août.
x Merlin, avocat.
Pilar.

DOURDAN.

Buffy, notaire.

DRAGUIGNAN, GRASSE et CASTELLANNE.

* Mougins de Roquefort.

Gardiol, curé.
7 Lombard de Taradeau, juge.
7 Mougins de Roquefort, maire.
7 Verdolin, avocat.
Sieyes de la Beaume.

ETAMPES.

Marquis de S. Marc.
x Delaborde, banquier.
Gidoin.

EVREUX.

x Lindet, curé.
* Buschei Desnoës, cons.
7 Lemaréchal, négociant.
7 Beauperrey, cultiv.
x Buzot, avocat.

FORCALQUIER et SISTERON.

Gassendi, prieur-curé.
* Bouche fils, avocat.
7 Deymar.
* Sollier, avocat.
* Mevolhon, avocat.

FOREZ.

De Nomperre de Champagny.
Marquis de Rostaing.
Jamier.
Richard.

GÉX.

7 Deprez de Craffier, chev. de S. Louis.

* Girod de Toiry, avocat.
* Girod.

GIEN.

Vallet, curé.
De Rancourt de Villiers.
* Bazin, avocat.
Janson.

GUERET et HAUTE MARCHE.

Grellet de Beauregard, avocat du roi.

HAGUENAU et WEISIEMBOURG.

* Hell, procureur-fyndic.

LABOUR.

* Garat, avocat.
x Garat, prof. d'hist. journalifte.

LA MONTAGNE.

* Cte. de Chastenay-Lanty.
7 Frochot, avocat.
* Benoist, avocat.

LANGRES.

* Guyardin, juge.
* Dreven, avocat.

LA ROCHELLE.

x Alquier, avocat du roi.

LES QUATRE VALLÉES.

Dabadie, cap. du génie.

LIBOURNE.

* Dumas-Gontier.

LILLE.

De Carondlet, chan.
x Nolf, curé.
7 Chombart.
* Baron d'Elbecq.
Le Poultre, cultiv.
Scheppers, négociant.

LIMOSIN, HAUT PAYS.

7 Montandon, avocat.
Chavoix, avocat.

LIMOSIN, BAS PAYS.

x Malès, avocat.
* Melon, juge.

LIMOUX.

Bonnet, avocat.
La Rade, juge.

LOUDUN.

7 De Marsey, curé.
7 Bion, avocat.
Dumonstier de Lafonds, avocat du roi.

LYON.

x Charrier de la Roche, curé.
Girard, médecin.
Trouillet, négociant.
* Milanois.
* Perisse Duluc.
* Couderc, négociant.
Durand, négociant.
Goudard, négociant.

MACON.

Cte. de Montrevel.
Ducret, curé.
x De la Metherie, avocat.
7 Merle, maire.

MAINE.

7 Cte. de Praslin.
Enjubault, juge.
7 Jouye des Roches, juge.
Lasnier, négociant.
* Maupetit, proc. du roi.
* Mesnard de la Groye, c.
Delalande, lieut. de maire.
* Gournay, avocat.
Chenon de Beaumont, c.
Livré, echevin.

MANTES et MEULAN.

Chopier, curé.
Germiot, cultivateur.

MARCHES COMMUNES.

* Francheteaud, avocat.

MARSEILLES.

7 De Sinetti, chev. de S. L.
Rouffier, négociant.
Lejeans, négociant.
Delabat, négociant.
7 Castellannet.

MEAUX.

D'Aguesseau Defresne.
Descontes.

MELUN.

x Fréteau, cons. au parl.
Despaty de Courteill, juge au châtelet.
* Tellier, avocat

MENDE en GÉVAUDAN.

7 De Châteauneuf.

METZ, THIONVILLE et SAARLOUIS.

Brousse, curé.
x Comte de Custine.
x Rœderer.
x Emmery, avocat.
* Mathieu Rondeville, avoc.
7 Jenot, curé.
* Claude, avocat.

MIRECOUR.

7 Fricot, procureur du roi.
* Petit Mengin, proc. du roi.
* Chantaire, juge.
Cherrier, juge.

MONTARGIS.

x Comte de la Touche.
* Gilet de la Jacqueminière; procureur-fyndic.
* Leboys des Guays, juge.

MONT DE MARSAN.

7 Mauret de Flory, avoc.

MONTFORT-LAMAURY.

Landrin, curé.
Chev. de Maulette.
Auvry, procureur-fyndic.
* Laignière, avocat.
7 Cte. de Montmorency.
Hauducœur.

MONTPELLIER.

* Verny, avocat.
Jac, propriétaire.

MONTREUIL-SUR-MER.

7 Poultier, juge.
7 Riquier, cultivateur.

NANCY.

x Grégoire, curé.
Chevalier de Boufflers.
7 Regnier, avocat.
Prugnon, avocat.
x Salle, médecin.
Regneault, avocat du roi.

NEMOURS.

x Thibault, curé.

x Vicomte de Noailles.
* Bertier, avocat.
Dupont, conseil. d'état.

NÉRAC.

Brunet de la Tuque.
x Brostaret, avocat.

NISMES.

x Rabaud, protestant.
x Voulland, avocat.
7 Soustelle, avocat.
7 Chambon, maire.
Quatrefage de la Roquette.
7 Meynier de Salinette.
* Valerian Duclos.

NIVERNOIS.

Robert, avocat.

ORANGE.

x Dumas, avocat.
* Bouvier, procur. du roi.

ORLÉANS.

* De Césarge, prêtre.
* Salomon de la Saugerie, avocat.
Pélerin de la Buxieres.
De la Haye de Launay.
Defay.

PAMIERS.

x Vadier, conseiller.
Bergasse Laziroul, officier d'artillerie.

PARIS.

7 Decoulmier, prémontré.
x Papin, curé, génovéfain.
x Dumouchel, recteur de l'université.
Afforty, cultivateur.
Duvivier, cultivateur.
* Chevalier, cultivateur.
x Target, avocat, académ.
* Ducellier, avocat.
7 De Boislandry, négoc.
7 Lenoir de la Roche, avoc.
x Guillaume, avocat.
x Duc de la Rochefoucault, comte de Rochechouart.
7 Marquis de Lusignan.
7 Dionis du Séjour, conseil.
x Duport, cons. au parlem.
x De S. Fargeau, président à mortier.
x Marquis de Montesquiou.
x Bailly, académicien.
x Camus, avocat.
Vignon, ancien consul.
Beviere, notaire.
Debourge, négociant.
Tronchet, avocat.
7 Martineau, avocat.
7 Delavigne, avocat.
Germain, négociant.
x Guillotin, médecin.
x Treilhard, avocat.
* Berthereau, procureur.
x Desmeuniers, cens. royal.
7 Garnier, cons. au châtelet.
Leclerc, anc. juge-consul.
Dosfant, notaire.
7 Anson, recev. des fin.
Lemoine, orfevre.
x Sieyes, prêtre.

PERCHE.

Comte de Puisay.
Bailleul, présid. à l'élect.
Margonne, négociant.

PÉRIGORD.

* Loys, avocat.
7 Fourrier de la Charmie, juge.
7 Paulhiac de la Sauvetat, avocat.

PÉRONNE, ROYE, &c.

x Alex. de Lameth.
Pincepré de Buir.
* Prévot, avoc. du roi.
x Bouteville-Dumetz, avoc.
Mareux, cultivateur.

PERPIGNAN.

Roca.
Graffan, licencié en droit.

POITOU.

x Dillon, curé.
x Jallet, curé.
x Défunt le Cesve, curé.
* De Surade, génovéfain.
* Bailard, curé.
Marquis de Crussol d'Amboise.
7 Bouron, avocat du roi.
Dutrou, conseiller.
Biroteau, avocat.
x Cochon-l'Apparent, cons.
7 Lofficial, juge.
Agier, juge.
Faulçon, conseiller.
7 Thibeaudeau, avocat.
Bialle, anc. proc. du roi.
Briault, avocat.
7 Gallot, médecin.
x Goupilleau, notaire.
7 Laurence, négociant.
7 Pervinquiere, avocat.

PONTHIEU.

* Duval de Grandpré, avoc.
7 Delattre, négociant.

PROVINS.

* Rousselet, avoc. du roi.
Davost, greffier.

PUY-en-VELAY.

x Marquis de la Tour-Maubourg.
Richond, avocat.
Bonnet de Treyches, juge.

QUERCY.

x Duc de Biron.
7 Poncet d'Elpech, avocat.
* Durand, avocat.
Gouges-Catrou, négoc.
Boutaric, présid. à l'élec.

QUESNOY.

Renault, curé.
x Comte de la Marck.
* Ponchin, avocat.
* Gossuin, juge.

REIMS.

x Marquis de Sillery.
Raux, maître des forges.
7 Vieillart, docteur en droit.
Labeſte, cultivateur.
Baron, avocat.

RHODEZ.

Rodat-Dolemps.

RIVIERE-VERDUN.

Long, procureur du roi.
Perez de la Gesse.

ROUEN.

Lebrun, curé.
Degrieux, prieur-comm.
Dom Davoust, bénédic.
x Thouret, avocat.
7 Le Couteulx, banquier.
De Fontenay, ancien éch.
Lefort.
Le Fevre de Chailly.
Le Reffait, cultivateur.
Mollien.
Decretot, négociant.

SAARGUEMINES.

7 Schmitz, avocat.
x Antoine, juge.
* Mayer avocat.
x Voidel, avocat, prés. du comité des recherches.

SAINT-DOMINGUE.

x Marquis de Gouy-d'Arcy.
7 Comte de Reynaud.
Marquis de Périgny.
* Gerard.

SAINT-FLOUR.

* Devillas, juge.
* Armand, avocat.
7 Hébrar, avocat.
7 Daudé, avocat du roi.

S. JEAN-D'ANGELY.

x Regnault, avocat.

S. PIERRE-LE-MOUTIER.

Baron d'Allarde.
Vyau de Baudreuil, juge.
Picart-de-la-pointe.

SAINT-QUENTIN.

x Maroles, curé.
7 Comte de Pardieu.
Fouquier, fourrier des-logis du roi.

SAINTES.

Gareſché.
* Lemercier, juge.
Augier, négociant.
* Ratier de Montguion.

SAUMUR.

Meſnard, moine, curé.
De Cigongne.
Bizard, ancien maire.

SEDAN, MOUZON.

7 Comte d'Estagnol.
7 Mangein, maire.

SENLIS.

x Massieu, curé.
Leblanc, cons. au présid.
De la Cour, cultivateur.
Duc de Lévis.

SENS ET VILLENEUVE-LE-ROI.

Jaillant, juge.
Menu de Chomorceau, juge.

SÉZANNE.

Moutier, juge.
Pruche, maire.

SOISSONS.

Delabat, curé, génovéf.
Ferté, cultivateur.
Brocheton, avocat.

SOULES.

D'Arraing.
Laborde-Efcuret, notaire.

STRASBOURG.

Schwendt, fyndic de la nobleffe.

TARTAS.

Cafteignede, notaire.
Larreyre, conf. du roi.

TOUL ET VIC.

Maillot, juge.

TOULON.

Regnard, curé.
Mont-Jallard, curé.
De Vialis.
Meifrun, consul.
Ferand, avocat.
Jaumes d'hyéris.
x Ricard de Séalt, avocat.

TOULOUSE.

x Gausserand, curé.
Raby de Saint-Médard.
Campnas, médecin.
* Delartigne, juge.
* Viguier, avocat.
7 Roussillou, négociant.

TOURAINE.

Dom Estaim, bénédictin.
Duc de Luynes.

x Baron de Menou.
7 Nioches, avocat.
7 Bouchet, avocat.
x Payen Boisneuf.
7 Beaulieu.

TREVOUX.

Arriveur, commissaire-enquêteur.
Jourdan.

TROIES.

* Viochot, curé.
x Marquis de Crillon.
Camusat, négociant.
Baillot, avocat.
Jannet, procureur du roi.

VALENCIENNES.

Nicodême, anc. échevin.
7 Perdry, avocat.

VENDÔME.

Bodineau, curé.
Comte Sarrazin.

VERDUN ET CLERMONT.

Dupré de Bellay proc. du roi.
Gillon, avocat.

VERMANDOIS.

7 Gibert, curé.
Oger, curé.
Le Carlier, maire.
Deviefville, avocat.
Devisme, avocat.
Leleu de la Ville-aux-Bois.

VILLE-FRANCHE.

Andurand, avocat.
Lambel, avocat.
Perrin de Roziers, avoc.

VILLENEUVE DE BERG.

7 Chouvet, curé.
7 De Pampelonne, archid.
Espic, avocat.
Dubois-Maurin, cons.
Defrance, avocat.

VILLERS-COTTERETS.

Bourgeois, cultivateur.
Aubry du Bochet, commissaire à terrier.

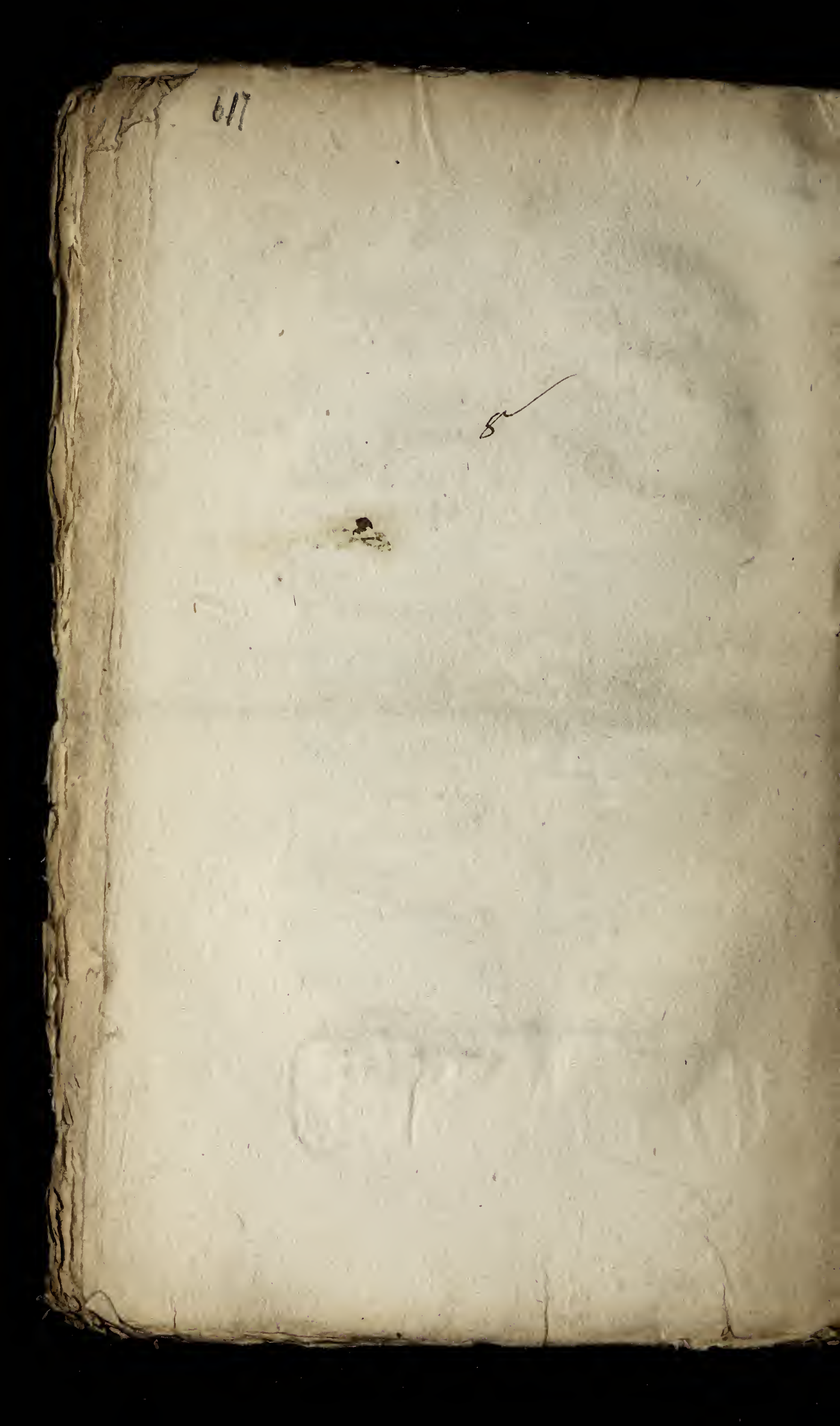
VITRI-LE-FRANÇAIS.

Drumont, curé.
7 Brouillet, curé.
Lesure, juge.
x Dubois, ancien mousq.
Barbier, juge.
7 Poulain de Boutancourt, maître des forges.

MARTINIQUE ET GUADELOUPE.

Comte de Dillon.
7 Moreau de Saint Mery.
7 Decurt.

FIN.


617